

EXTRAIT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2017

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Marie-Joëlle EMON, Susan HANCOCK, Josette BERARD

Messieurs : Eric BUINIER, Alain POTTIER, Christopher HANCOCK, Claude SORLIN, Henri BLOIS, Bernard VICENTY.

Absents : Madame Charlène ARRIVE, Cécile TABEAU (pouvoir à Séverine GILBERT), Nina POUPELIN (pouvoir à Josette BERARD) M. Anthony DUPUY

Madame Josette BERARD a été nommée secrétaire de séance.

1-Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil Municipal art L2122.22

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal:

- Devis signé avec le syndicat de la Voirie pour les travaux de réfection de la voie communale "Les Chirons", chez Bouletreau pour un montant s'élevant à 75 511 € TTC
- Convention signée avec le SAS, pour la création d'un muret place des capucins pour un montant s'élevant à 1137.50 €

2-Projet pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire

Madame le Maire présente à l'assemblée, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes. Ce nouveau régime est basé sur deux composantes : le poste occupé (IFSE) et la manière de l'occuper (CIA). Pour la commune il n'y a qu'un seul cadre d'emploi : « Adjoint technique », pour lequel la prime actuelle : indemnité d'administration et de technicité (IAT) va être remplacée par l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE). Le Conseil Municipal propose l'IFSE avec les mêmes montants qu'actuellement.

3-Avis sur la modification du projet de Plan Local de l'Habitat de la CDA de Saintes (PLH)

Madame le Maire expose que le programme Local de l'Habitat 2017-2022 arrêté par le Conseil Communautaire de la CDA de Saintes a fait l'objet de plusieurs remarques de la part de l'Etat et du Comité Régional Habitat Hébergement. Celles-ci concernant notamment une augmentation des objectifs de production de logements locatifs sociaux sur les communes de Chaniers et Saintes. Afin de répondre à ces remarques le projet a été modifié en conséquence, et doit être soumis à l'avis des Conseils Municipaux des communes membres de la CDA.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce projet.

4-Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des demandeurs (PPGD) de la CDA de Saintes

Madame le Maire informe que La Communauté d'Agglomération de Saintes a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs. Ce plan est établi pour une durée de six ans. Il définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. L'Etat, les bailleurs sociaux du territoire, les communes membres de la Communauté d'Agglomération sont associés à l'élaboration de ce plan qui s'articule autour de 4 grands volets à traiter :

- Le dispositif de gestion partagée de la demande,
- Le droit à l'information du demandeur,
- Le suivi des ménages en difficulté,

- Les expérimentations possibles.

Ce plan prévoit également la mise en place d'un lieu commun d'accueil et d'information du demandeur de logement social dans les locaux de la SEMIS à Saintes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce projet.

5-Questions diverses

Madame le Maire

Informe que l'Etat subventionne dans le cadre de la DETR, les travaux pour la sécurité incendie. La majorité des villages n'étant pas couverte, la commune doit prévoir la mise en place de bornes ou citernes à incendie. Voir avec la RESE pour cette prévision.

Evoque la réforme de la taxe d'habitation, et fait état de la simulation effectuée par l'état pour chaque commune, et notamment pour Migron.

Séverine GILBERT

Informe que le bulletin sera distribué entre le 25 et le 31 décembre.

Propose d'inviter à la cérémonie des vœux l'association « Les cultur'ailes » de Burie et « vivre en borderie » de Saint Sulpice de Cognac.

Claude SORLIN

Signale que le sol de l'entrée du cimetière est abîmé.

Fait état d'un document effectué par M. BLIN relatant l'occupation allemande pendant la guerre 39-45, dans les communes alentours et quelque peu sur la commune de Migron. La commune de Burie va faire procéder à l'édition et demande si la commune de Migron serait intéressée pour l'acquisition d'exemplaires.

Le Maire, Agnès POTTIER